

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AUX ARTS ET À LA CULTURE

RECRUTEMENT D'UN PROFESSEUR RELAIS CULTURE SCIENTIFIQUE AUPRÈS DU CENTRE DE RECHERCHE EN ASTROPHYSIQUE DE LYON

BIR n° 37 du 16 juillet 2018

Réf : DAAC

La délégation académique aux arts et à la culture recherche un/une professeur relais culture scientifique auprès du Centre de Recherche en astrophysique de Lyon, pour la rentrée de septembre 2018.

Profil :

Un(e) enseignant(e) de physique-chimie, de sciences de la vie et de la terre, ou de mathématiques, doté(e) d'une solide culture générale, notamment dans le domaine de l'astronomie.

Vous trouverez en annexe le descriptif de la mission qui regroupe à la fois les missions générales des professeurs relais ainsi que les missions propres au professeur relais auprès du Centre de Recherche en astrophysique de Lyon.

Les candidatures (lettre de motivation et CV) doivent être adressées **exclusivement par courriel pour le lundi 3 septembre 2018** à :

Madame Valérie Perrin, déléguée académique aux arts et à la culture

E-mail : daac@ac-lyon.fr

ANNEXE

FICHE DE POSTE DE PROFESSEUR RELAIS CULTURE SCIENTIFIQUE AUPRÈS DU CENTRE DE RECHERCHE EN ASTROPHYSIQUE DE LYON

1) Missions générales des professeurs relais

Ils sont placés sous l'autorité de la déléguée académique aux arts et à la culture (DAAC), qui fixe leurs missions, et évalue leur action, en liaison avec le coordonnateur académique DAAC et les corps d'inspection. Ils assurent un relais entre les établissements scolaires, la structure culturelle et les différents partenaires.

Conformément aux politiques nationales et aux priorités académiques et départementales, le professeur relais contribue à la mise en œuvre du Parcours d'Education Artistique et Culturelle, défini dans la circulaire n° 2013-073 du 3 mai 2013 (BO n°19 du 9 mai 2013) et dans l'arrêté du 1^{er} juillet 2015 (BO n°28 du 9 juillet 2015)

La mission du professeur relais est rétribuée par deux IMP et représente 4 heures de travail hebdomadaire en moyenne. Les déplacements pour des réunions de travail sont inclus dans cette mission et ne donnent pas lieu à défraiement.

Cette mission de professeur relais à la délégation académique aux arts et à la culture doit rester compatible avec le service d'enseignement du professeur et le fonctionnement de l'établissement dans lequel il enseigne. Sa mission donne lieu, au terme de chaque année scolaire, à un bilan d'action détaillé adressé à la délégation académique aux arts et à la culture et aux IA-IPR en charge du dossier.

Les missions des personnels enseignants au sein des services éducatifs des institutions culturelles sont précisées dans la circulaire n° 2010-040 du 30 mars 2010 (BO N° 15 du 15 avril 2010).

2) Missions particulières du professeur relais auprès du Centre de recherche en astrophysique de Lyon

Dans le cadre de sa mission auprès du Centre de recherche en astrophysique de Lyon, le/la professeur relais sera chargé(e) de :

- mettre en œuvre la politique nationale et les priorités académiques et départementales en matière d'éducation artistique et culturelle, pour la culture scientifique.
- faire le lien entre le Centre de recherche en astrophysique de Lyon, la délégation académique aux arts et à la culture, les établissements scolaires et les enseignants.
- promouvoir et accompagner les dispositifs spécifiques de l'éducation artistique et culturelle.
- contribuer à la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle dans le cadre de partenariats favorisant le rapprochement des établissements scolaires avec les ressources culturelles proposées par le Centre de recherche en astrophysique de Lyon.

Contenu de la mission :

- Informer les enseignants des actions et médiations proposées par le Centre de recherche en astrophysique de Lyon.
- Diffuser les informations et ressources du Centre de recherche en astrophysique de Lyon auprès du réseau enseignants et Education nationale (site de la DAAC, sites disciplinaires des inspections académiques).
- Contribuer à la valorisation pédagogique des événements et des ressources du Centre de recherche en astrophysique de Lyon, en liaison avec les programmes scolaires.
- Participer à la production de ressources pédagogiques, en concertation avec les corps d'Inspection, le Centre de recherche en astrophysique de Lyon, et la chargée de mission académique Culture scientifique et développement durable.
- Accompagner l'élaboration et la mise en place des formations pour les enseignants dont le Centre de recherche en astrophysique de Lyon est partenaire, en terme de logistique et de contenu (sollicitation d'intervenants, création d'outils pédagogiques), dans le cadre du Plan Académique de Formation.
- Participer aux commissions d'expertise et au suivi des projets d'éducation artistique et culturelle au niveau départemental et académique : le professeur relais devra ainsi visiter deux classes mettant en œuvre un projet d'éducation artistique et culturelle ou ateliers de pratique scientifique au cours de l'année scolaire.